



MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020, DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 7 mars 2022

Chers citoyens et citoyennes,

En conformité avec l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, il me fait plaisir de vous faire rapport des faits saillants du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Chambord.

LES RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Préparée par la direction générale, la société Mallette, comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 et a produit un rapport sans restriction à leurs égards.

En résumé, l'exercice 2020 s'est soldé par un excédent de fonctionnements à des fins fiscales consolidé de 598 885 \$. Les résultats financiers de la Corporation de développement de Chambord, font partie de notre périmètre comptable, sont inclus dans ce montant. Malgré certains impacts dus à la crise de la COVID-19, le résultat individuel de l'administration municipale s'est soldé à un excédent de 641 873 \$.

L'endettement total net à long terme se chiffrait à 13 016 944 \$ au 31 décembre 2020 par rapport à 12 805 072 \$ en 2019. De ce montant 2 597 944 \$ découle de notre quote-part à la MRC du Domaine-du-Roy et 10 419 000 \$ des règlements d'emprunt notamment notre investissement dans Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan. L'ajout de plusieurs règlements d'emprunt explique l'augmentation de la dette notamment pour le système de refroidissement de l'aréna et la participation financière au projet du Manoir Chambordais.

En 2020, certains projets ont été réalisés et débutés notamment l'ajout des conteneurs de filtration, le prolongement de la rue l'Avenir et la reprise de l'asphaltage d'un tronçon de la route de la Pointe.

Le sommaire du rapport vous est présenté en pièce jointe.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Conformément à la Loi, je vous informe que la rémunération des élus municipaux pour l'année 2020 était :

Maire

Rémunération mensuelle de base du maire : 1085.75 \$

Allocation de dépenses mensuelle pour la Municipalité : 542.88 \$

*À ces montants, s'ajoutent les rémunérations et allocations versées au maire pour sa représentation à la MRC du Domaine-du-Roy.

Conseillers

Rémunération mensuelle de base d'un conseiller ou d'une conseillère : 412.42 \$

Allocation de dépenses mensuelle d'un conseiller ou d'une conseillère : 206.21 \$

Le maire,
Luc Chiasson

p.j. Sommaire des résultats à des fins fiscales consolidés
Sommaire de la situation financière consolidée

